

# Concours de récits 2020

Cette année, le thème proposé pour notre concours de récits est :

## « VOYAGE »

Qu'il soit réel ou imaginaire, en terres connues ou inconnues, le texte devra comporter la phrase suivante :

***Je pars, le vol de nuit s'en va .....***

placée de façon judicieuse dans le manuscrit et en caractères gras afin de la retrouver facilement lors de la lecture.

### RÈGLEMENT

- 1 - Le concours est ouvert à tous, de 13 à 113 ans.
- 2 - Les textes proposés à ce concours ne doivent pas avoir déjà été primés ou avoir été publiés par ailleurs sous quelque forme que ce soit.
- 3 - Chaque candidat ne peut adresser **qu'un seul texte**, original, inédit et écrit en français. Les récits devront avoir un minimum de 8 pages et ne devront pas dépasser **12 pages**, format 21 x 29,7 cm, police Calibri, taille 12 avec interligne de 1,5, marges de 2,5 cm (haut/bas/gauche/droite). Les pages devront être numérotées et agrafées, pas de recto/verso.
- 4 - Les textes devront comporter un titre et ne pas être signés. Afin de préserver l'anonymat du concours, mettre dans une enveloppe, le bulletin de participation dûment complété ainsi que le chèque de participation. Noter sur l'enveloppe le titre du récit et la cacheter.

Mettre cette dernière à l'intérieur de celle contenant le récit en **4 exemplaires**, sans le nom de l'expéditeur au dos et l'adresser à :

**HER de FÊTES - Concours de récits  
10, impasse de la Grollerie  
85740 L'ÉPINE**

- 5 - Le jury sera attentif aux critères suivants : originalité, respect de l'orthographe et de la grammaire, adéquation au thème.
- 6 - Les récits seront envoyés **avant le 29 février 2020** (cachet de la poste faisant foi). Pour le bon fonctionnement des comités de lecture et du jury, il est souhaitable de ne pas envoyer son texte au dernier moment. Les dossiers reçus postérieurement ne seront pas retenus.
- 7 - Les 10 textes retenus seront publiés dans un recueil dont un sera offert gracieusement à chaque lauréat, sans contrepartie financière.
- 8 - Les résultats seront proclamés à l'occasion du salon du livre de Noirmoutier le samedi 19 septembre 2020.
- 9 - Les recueils qui ne seraient pas remis à ce moment-là pourront être adressés aux auteurs après avoir reçu le règlement des frais d'envoi.
- 10 - Les organisateurs du concours se réservent tout droit pour diffuser, éditer et utiliser les textes primés. Les gagnants autorisent gracieusement la citation de leur nom, la reproduction de leur photo ainsi que la publication à des fins de promotion ou d'information liées au présent concours.
- 11 - Les manuscrits des participants seront détruits après la proclamation du résultat.
- 12 - Le droit d'inscription à ce concours est fixé à 5 €.
- 13 - Les décisions du jury, composé de membres du comité de lecture de l'Association HER de FÊTES, d'auteurs et de lecteurs, sont souveraines et sans appel.
- 14 - La participation à ce concours entraîne la pleine adhésion à ce règlement et l'acceptation sans réserve des décisions du jury.

\* \* \* \* \*